

Fermeture du Fonds distinct du marché monétaire Sun Life et transfert de l'actif

30 octobre 2026

De possibles mesures à prendre

- **Si vous passez à l'action** : Vous pouvez choisir de transférer votre argent dans tout autre fonds offert dans votre régime avant la date du changement indiquée ci-dessous.
- **Si vous ne faites rien** : Si vous ne faites pas de choix avant la date du changement indiquée ci-après, la Sun Life transférera automatiquement l'argent que vous détenez dans le fonds fermé au fonds de remplacement ci-dessous.

La Sun Life fermera le **Fonds distinct du marché monétaire Sun Life (le « fonds fermé »)** le **1^{er} décembre 2026**. Nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé, ainsi que les cotisations futures qui y sont destinées, à l'option de remplacement indiquée ci-dessous.

Le fonds fermé est une ancienne version du Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life (fonds phare), lequel continuera d'être offert aux employeurs et aux participants et participantes des régimes. Le fonds fermé est beaucoup plus petit, et nous épurons notre offre dans cette catégorie.

Fonds fermé	Option de remplacement
Fonds du marché monétaire Sun Life	Compte à intérêt quotidien garanti (CIQG) Sun Life

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **1^{er} décembre 2026**, nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé, ainsi que les cotisations futures qui y sont destinées, à l'option de remplacement précédemment mentionnée. Il est possible que cette option ne soit pas actuellement offerte dans vos régimes. Dans ce cas, elle y sera automatiquement ajoutée le 1^{er} décembre 2026, avant le transfert de l'actif.

Après le changement, vous verrez dans votre compte une opération pour la vente de votre placement dans le fonds fermé et une autre pour l'achat d'un placement dans l'option de remplacement. Ces opérations n'entraîneront ni gain ni perte en capital imposable.

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant le transfert automatique du **1^{er} décembre 2026**.

Pourquoi remplaçons-nous le fonds du marché monétaire par le CIQG?

Habituellement, les gens utilisent les fonds du marché monétaire pour placer leur épargne à court terme en attendant de choisir des placements à long terme. C'est aussi une option prudente qui peut convenir à l'approche de la retraite. Le CIQG est une option de placement prudente similaire qui garantit un rendement positif et une liquidité quotidienne. De plus, il ne comporte pas de frais de gestion des fonds (FGF). Nous nous attendons à ce que le CIQG offre un meilleur rendement que le fonds du marché monétaire après déduction des FGF.

Voici pourquoi le CIQG est avantageux :

- Il vous procure un rendement positif.
- C'est une bonne option de placement à faible risque pour votre épargne.
- Il vous permet de retirer de l'argent facilement (si le placement est dans un produit qui autorise les retraits)
- Il ne comporte pas de frais de gestion des fonds.

Votre argent est protégé

Les sommes versées dans des fonds garantis de la Sun Life sont admissibles à la protection offerte par Assuris et/ou la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Cette assurance vous protège au cas (improbable) où l'institution financière ferait faillite.

Pour connaître le montant de la couverture fournie par Assuris, rendez-vous sur assuris.ca, puis cliquez sur **Protection des assurés > Comment suis-je protégé? > Garantie sur les fonds distincts**. Pour connaître le montant de la couverture fournie par la SADC, rendez-vous sur sadc.ca/deposants/ce-qui-est-protege/. Il vous suffit de taper « Fiducie de la Financière Sun Life » dans la barre de recherche sous « **Votre institution financière est-elle membre?** ».

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-877-786-5433, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.